

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 AOUT 2014 à 20H30

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Présents : M. Laurent BADONE, M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, Mme Emilie JALLE-DUPONT, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY et M. Didier POULAT.

Excusés : Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD (procuration Mme Emilie DUPONT-JALLE), Mme Jacqueline LODS (procuration M. Gilbert COLLINI).

- **CITOYENS D'HONNEUR :**

Présents : Madame Lydie BADONE, Messieurs Cyril LEPEZEL et Luc LOUVENOT

Absents : Mesdames Margot BON, Joëlle FAVRE-MARINET, Amélie GUIDON et Madeleine TOCHON-FERDOLLET

Mme Anne-Sophie PESSAY, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35 en donnant la parole aux citoyens d'honneur.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Prochains citoyens d'honneur : Mesdames Véronique PESSAY, Céline SAGE, Séverine SEVEGRAND
Messieurs Pascal BESNEAU, Michel BOURGEOIS, Yannick GOY, Yoann NEYTON

1) DEVIS ALPES OUVRAGES (PONT DE LA PESSE)

Monsieur Gilbert COLLINI a indiqué que suite à un appel d'offre relatif à la remise en état du Pont de la Pesse, dont les travaux ont été estimés urgents, c'est le devis de la Société ALPES OUVRAGE qui a été retenu pour un montant de 27.002, 83 Euros TTC.

Suite à diverses interrogations des conseillers municipaux, il a été précisé d'une part qu'aucun délai n'a été fixé par l'entreprise hormis que les travaux seraient traités en priorité compte-tenu de l'état du pont.

Par ailleurs, il semblerait que les riverains ne soient pas gênés par le passage lors des travaux, mais cela reste à vérifier auprès de l'entreprise.

2) DEVIS PORCHE DE L'ÉGLISE

Suite à deux appels à candidature, Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ a précisé que deux artisans avaient déposé une offre : Monsieur Yves GOY et Monsieur Vincent FOURNIER.

Les critères de sélection reposaient notamment sur le respect du cahier des charges relativement au matériau utilisé (le mélèze) et au prix.

Le devis de Monsieur Vincent FOURNIER a été retenu pour un montant de 16.701, 60 Euros TTC.

Cette remise en état sera financée à hauteur de 8.000 Euros par le Conseil Général et à hauteur de 4.000 Euros par la réserve parlementaire de Martial SADDIER.

3) BILAN FINANCIER DE L'ALERTE EAU

Monsieur Gilbert COLLINI a remis une fiche de synthèse à l'ensemble des conseillers municipaux afin de présenter un bilan financier mais également d'indiquer les mesures prises au cours de cette alerte et les solutions à remédier pour les années à venir.

Le coût total de ce dysfonctionnement s'élève à 1.959, 05 Euros.

Afin de remédier à l'avenir à ce désagrément, il est préconisé à court terme d'installer une pompe doseuse d'eau de javel au niveau des réservoirs. L'installation de cette pompe pose néanmoins les interrogations suivantes :

- La surdose d'eau de javel ne va-t-elle pas remettre en cause la fabrication du fromage par les agriculteurs ?
- Il existe une incertitude sur le fonctionnement réel de la pompe.

Autre préconisation technique : mise en place d'une station de filtrage (dont le coût serait beaucoup plus important)

Préconisations à remédier : dans le cadre de la communication, être plus rapide dans la diffusion de l'information (notamment en obtenant l'ensemble des mails des administrés) ; prévoir également la mise en place d'un plan de sauvegarde ; prévoir un renforcement du périmètre de protection des réservoirs.

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est décidé de surseoir à délibérer sur ce quatrième point du jour puisque la plupart des associations n'ont pas reçu leur demande dans les délais, et par conséquent n'ont pas encore répondu.

La date de dépôt des demandes de subventions est reportée au 12 septembre 2014 (prévu initialement au 21 août 2014).

5) APPROBATION DU RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE) EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilbert COLLINI rappelle que la Commune gère son propre service d'eau. A ce titre, il existe depuis le 29 mai 2009 un règlement du service de distribution de l'eau rédigé et approuvé par le précédent Conseil Municipal.

- Eau : prix de revient pour un ménage utilisant 120 m³ d'eau/an : 3 Euros/m³.

Pour rappel, l'eau est facturée de manière semestrielle (consommation en octobre / abonnement et location compteur en mai).

Pour information, la Commune entend lancer un audit sur l'état des eaux et moderniser les réseaux (15 kms de réseau sur la Commune) puisque sur 154.000 m³ d'eau capté par an, seul un volume de 31.400 m³ est consommé par les administrés et 19.582 m³ de volume est vendu à La Ville. La perte d'eau est considérable (103.400 m³) et doit conduire la Commune à y remédier rapidement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

- Assainissement : prix de revient par ménage/an : 45 Euros (0,4 Euros/m³).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

6) CABINET NICOT : DELIBERATION SUR LA PERIODICITE DES CONTROLES SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF).

Il a été décidé de surseoir à délibérer sur ce 6^{ème} point de l'ordre du jour compte-tenu de la proposition de prestation par le Cabinet NICOT.

Aujourd'hui, le contrôle effectué par le Cabinet NICOT s'effectue une fois tous les 4 ans et payé par la redevance assainissement non collectif de 0.40 €/m³ par logement existant et figurant sur la facture annuelle de consommation d'eau.

Le Cabinet NICOT propose de nouvelles prestations afin de diminuer le coût des contrôles : faire partie d'un programme de réhabilitation et déposer un appel d'offres pour faire vidanger les fosses sceptiques (coût : 1.500 Euros pour déposer l'appel d'offre).

7) PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT STEPHANIE LEBRAS

Suite à la reconduction du contrat de Madame Stéphanie LEBRAS pour l'année scolaire 2014-2015 et la réforme des rythmes scolaires, son contrat à durée déterminée portera deux modifications importantes :

- Traitement indiciaire actualisé ;
- Augmentation des heures de travail

8) DELIBERATION DE SOUTIEN (DEPARTEMENT)

Monsieur le Maire présente une mention élaboré par L'Association des Maires de France qui appelle les Communes à soutenir son opposition au plan économique du gouvernement qui entend diminuer les dotations qu'il accorde aux Communes afin de faire une économie proche des 50 milliards d'euros d'ici 2017. Si ce plan était appliqué par l'Etat, les Communes se verraient diminuer leur budget de 5 à 10%.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

9) DESIGNATION D'UN DELEGUE DU PPT (PLAN PASTORAL TERRITORIAL POUR FIER ARAVIS).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de désigner le délégué appelé à siéger dans l'organisme extérieur comme suit :

- **Délégué au Plan Pastoral Territorial Pour Fier Aravis :**

Titulaire : M. Jean-Pierre BETEND

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette désignation.

10) POINT DE SITUATION CCVT ET CHOIX DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal les Commissions mises en place par la CCVT ainsi que la désignation du Président et des 10 Vice-présidents.

Il est par ailleurs procédé au choix des représentants des commissions au sein de la CCVT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de désigner le délégué appelé à siéger dans l'organisme extérieur comme suit :

- Commission Aménagement / Projet du territoire : M. Christophe FOURNIER (Président : André PERILLAT-AMEDE)
- Commission mutualisation des services : M. Christophe FOURNIER (Président : Laurence AUDETTE)
- Commission Finances : M. Laurent BADONE (Président : Pierre BIBOLLET)
- Commission Urbanisme : M. Christophe FOURNIER (Président : Pierre BIBOLLET)
- Commission Déchets : M. Didier POULAT (Président : Martial LANDAIS)
- Commission Social : Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN (Président : Thérèse LANAUD)
- Commission Tourisme : Mme Anne-Sophie PESSAY (Président : M. André VITTOZ)
- Commission Transport : M. Gilbert COLLINI (Président : M. André VITTOZ)
- Commission Forêt/Patrimoine/Natura 2000 : Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ (Président : Christophe FOURNIER)
- Commission Sentiers : Mme Emilie JALLE-DUPONT (Président : M. Pierre RECOURS)
- Commission Agriculture/Environnement/Pastoralisme : M. Jean-Pierre BETEND (Président : Jacques DOUCHET)

11) CONVENTION DELOCHE (MODALITES ET COUT DE LA LOCATION)

Madame Anne-Sophie PESSAY soumet le projet engagé avec l'Entreprise DELOCHE et relatif à la location d'un terrain communal pour le stockage et le concassage de ses gravats.

Il est distribué une note juridique sur les enjeux d'un tel engagement pour la Commune.

Après une présentation générale du projet, le Conseil Municipal adopte par principe la conclusion d'une convention d'occupation précaire avec l'entreprise DELOCHE.

La convention sera adoptée ainsi que certaines de ses modalités lors d'une prochaine réunion publique du Conseil Municipal.

12) QUESTIONS DIVERSES

➤ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 juin 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

➤ Pont de Malvoisin et travaux d'urgence

La Société ALPES OUVRAGE a présenté un devis d'un montant de 23.108, 22 Euros HT pour la remise en état du Pont de Malvoisin. Eddy THOVEX, directeur des services techniques de la CCVT doit venir sur place pour faire un état du caractère urgent des travaux.

Des travaux mis au programme de 2014 seront reportés au vu des travaux des réfections des ponts à faire dans l'urgence.

➤ Camion Pizza

Celui-ci débutera son activité le 2 septembre 2014.

➤ Investissement informatique pour l'école

L'école dispose d'un logiciel informatique (PINGOO) dont la maintenance est assurée par l'entreprise ID-SYS. Cette entreprise a proposé de mettre en place un nouveau logiciel compte-tenu des obligations gouvernementales.

Montant du devis pour mise en place du nouveau logiciel : 3.900 Euros HT.

Par ailleurs, des nouveaux vidéoprojecteurs pour l'école : devis 7.700 Euros HT.

Le Conseil Municipal se prononcera lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 23h25.

A Entremont, le 25 août 2014

Le Maire,

Christophe FOURNIER